



## Comment prendre en compte la demande d'un tiers en l'absence du consommateur

### **Objectif**

*Aider le tiers à être dans une position d'aide plus objective.*

### **Méthode**

- *Légitimer sa démarche.*
- *Préciser la demande et les besoins.*
- *Dédramatiser éventuellement la situation sans banaliser.*
- *Lui proposer un suivi pour conforter sa démarche.*
- *Proposer un cadre de rencontre avec le consommateur.*

### **Justification**

- *Légitimer c'est reconnaître et conforter la place du tiers.*
- *Préciser la demande permet de sortir de l'émotion ou des a priori*
- *Discerner le problème que pose le consommateur au tiers, c'est déjà aider tiers et consommateur.*
- *Dédramatiser si nécessaire, c'est remettre de l'objectivité.*
- *Donner une place à chacun évite la stigmatisation.*

## Méthode

Légitimer sa démarche :

« Il est normal qu'en tant que... parent, conjoint, ami,... vous vous préoccupiez de votre ... »

En parler facilite la compréhension et la résolution de ce qui pose problème.

S'informer pour comprendre quelle demande il adresse au médecin.

- Qu'est-ce qui fait que vous venez me voir aujourd'hui ? Sa consommation ? Les effets sur sa santé ? Sa situation actuelle ? Les répercussions sur votre relation avec lui, sur les relations au sein de la famille... ?
- En avez-vous parlé avec d'autres personnes concernées ? En avez-vous parlé avec lui ? Que vous a-t-il dit à ce sujet ?

Informé pour dédramatiser la situation sans banaliser en expliquant les effets du cannabis, les difficultés durant l'adolescence. Une brochure informative peut lui être remise.

Faire le point sur sa demande et ses besoins : qui demande quoi et pour qui ? Qu'avez-vous déjà fait ? Qu'envisagez-vous ? Que souhaitez-vous ?

Proposer un suivi pour le tiers (avec le tiers absent éventuellement) pour mieux évaluer l'évolution de la situation : « Nous avons déjà bien éclairci votre demande. Prenez le temps de réfléchir à ce que nous avons dit. Reprenons un autre rendez-vous dès que cela vous sera possible ... »

Faire la proposition de rencontrer le consommateur (et le tiers absent éventuellement), seul ou avec lui, dès qu'une alliance thérapeutique s'est mise en place avec le tiers : « Vous pouvez lui rappeler la confidentialité de la consultation, pour lui comme pour vous.... »

## Justification

Légitimer sa démarche, c'est reconnaître le problème d'une consommation et conforter le tiers dans sa position (de protecteur,...).

S'informer de la situation permet au tiers de mettre des mots sur la situation qui lui pose problème, de prendre de la distance, de faire connaître son point de vue et, pour le médecin, d'avoir des éléments pertinents pour déterminer une conduite à tenir, étayer sa stratégie.

Comprendre la problématique, que pose le consommateur au tiers, c'est aider le tiers et le consommateur : dédramatiser la situation en l'aidant à reprendre de la distance en ce qui concerne le tiers, en assouplissant sa position, diminuer la pression pour le consommateur.

Informé, c'est remettre à sa juste place la consommation et ses conséquences par la transmission d'informations validées. Le tiers est aidé à mieux évaluer les causes et conséquences de la consommation. Évaluer la demande et les besoins ouvre une réflexion sur les ressources sous-estimées du tiers et les moyens et les outils disponibles.

Offrir un suivi pour soutenir le tiers et/ou rencontrer le consommateur détermine :

- la place que le praticien s'engage à prendre.
- invite chacun à déterminer la sienne en sortant d'un système désignant un coupable, une victime, un exclus...
- réaffirme la nécessité de prendre du temps et l'absence d'urgence immédiate.